Cahier spécial budget 2018-2019

Mesures et critiques d'un budget pré-électoral

Produit par le Regroupement des organismes communautaires de la région 03

12 avril 2018

Table des matières

Introduction 3

1. Lutte à la pauvreté 4

2. Logements sociaux et itinérance 5

3. Financement des organismes communautaires autonomes 6

- **3.1 Organismes en santé et services sociaux** 6
- **3.2 Organismes famille** 7
- **3.3 Corporations de développement communautaire (CDC)** 7
- **3.4 Organismes en défense collective des droits** 8
- **3.5 Organismes en immigration** 8
- **3.6 Organismes en éducation** 9
- **3.7 Organismes en environnement** 9
- **3.8 Organismes en loisir, médias communautaires, habitation, solidarité internationale** 9
- **3.9 Organismes en santé et bien-être des hommes** 9

4. Santé et services sociaux 10

5. Éducation 11

6. Proches aidantes et aidants et personnes aînées 12

7. Personnes en situation de handicap 13

8. Frais de garde 14

9. Jeunesse 14

10. Femmes : Violences conjugales et sexuelles 15

11. Santé mentale 16

12. Dépendance 16

Conclusion 17

Introduction

Le 27 mars dernier, le gouvernement du Québec déposait son Budget 2018-2019. Le dernier avant les élections générales d'octobre 2018! Un budget largement accusé d'électoralisme par plusieurs organisations et journalistes. Lors du dépôt du budget, le ministre des Finances, Carlos Leitao, s'est vanté de faire des investissements de plus de 16 milliards $. Mentionnons que ces investissements sont prévus sur 5 ans et demi, dont seulement 2 milliards $ pour 2018-2019. Or, plusieurs annonces étaient déjà connues depuis la mise à jour économique de novembre dernier et dans le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 dévoilé en décembre. À la lecture du budget, on constate que plusieurs postes budgétaires seront réduits à la suite des élections, notamment en éducation et en santé. Il y a donc beaucoup de poudre aux yeux.

Il faut se rappeler qu'un budget est toujours modifiable. Le gouvernement libéral pourrait faire de nouvelles annonces d'ici le déclenchement des élections. De plus, le gouvernement élu le 1er octobre prochain pourrait modifier plusieurs mesures contenues dans ce budget.

Soyons prudents!
Le contexte pré-électoral justifie une hausse des dépenses sans vraiment éponger les années d'austérité

Ce *Cahier spécial budget* a pour but de décortiquer et de vulgariser certains éléments clés du budget au-delà des stratégies de communication gouvernementales. Les mesures sont accompagnées de réactions de diverses organisations (voir les liens cliquables pour plus d'informations).

Ce document n'est pas exhaustif, mais met l'accent sur ce qui concerne la justice sociale, avec une attention particulière pour les organismes communautaires autonomes et les populations qu'ils desservent.

Notez que plusieurs informations contenues dans le budget demeurent vagues. Il faudra attendre l'étude des crédits dans les prochaines semaines afin d'avoir un portrait plus précis de l'utilisation de ces montants.

1. Lutte à la pauvreté

- Dans le Budget, le gouvernement rappelle les investissements du *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023* *dévoilés en décembre 2017 (Plan de lutte à la pauvreté). Parmi les mesures :*
    - un « revenu de base » sera accordé aux adultes prestataires du *Programme de solidarité sociale d'ici 2023 (environ 18 000 $ par année au lieu de 12 749 $). Ce programme s'adresse aux personnes « qui ont des contraintes sévères à l'emploi et qui sont incapables de subvenir à leurs besoins de base ». Ces personnes auront un revenu leur permettant d'atteindre le seuil de la mesure du panier de consommation (MPC) pour un adulte.*
    - *pour les personnes qui ne sont pas concernées par le revenu de base, les prestations du Programme de solidarité sociale seront augmentées. D'ici 2021, elles atteindront 77 % de la MPC dans le cas d'une personne seule, et 80 % pour un couple sans enfants.*
    - augmentation des prestations du *Programme d'aide sociale* *afin qu'elles atteignent 55 % de la MPC d'ici 2021 (Programme objectif emploi).*
- Selon le Budget, 162 000 personnes sortiront de la pauvreté d'ici 2023.

En décembre dernier, le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC 03) mentionnait dans son document « De plans de lutte à la pauvreté à un plan d'intégration à l'emploi » qu'il était évident que le gouvernement percevait la lutte à la pauvreté uniquement sous l'angle de l'intégration à l'emploi. Le Budget semble nous donner raison : le mot « emploi » y est mentionné 212 fois, contre le mot « pauvreté », qui est écrit à 4 reprises.

«Il est évident que le gouvernement perçoit la lutte à la pauvreté uniquement sous l'angle de l'intégration à l'emploi » - ROC 03

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté et le Front commun des personnes assistées sociales du Québec avaient dénoncé le Plan d'action à sa sortie. En effet, le Plan ne prévoit qu'une légère bonification du revenu des personnes assistées sociales sans contraintes reconnues à l'emploi (Programme d'aide sociale). On peut affirmer que le gouvernement accepte que les personnes prestataires de l'aide sociale ne couvrent que la moitié de leurs besoins de base. Pour le Collectif, le Budget recycle des annonces déjà connues. Il affirme qu'il est indécent que le gouvernement consacre 2 milliards $ par année au remboursement de la dette en pigeant dans le Fonds des générations, alors que 760 000 personnes ne couvrent pas leurs besoins de base au Québec. La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) aurait souhaité que le gouvernement en profite pour mettre fin au détournement des pensions alimentaires pour enfants. En effet, les pensions sont considérées comme un revenu dans quatre programmes (aide sociale, aide financière aux études, aide au logement et aide juridique). Le montant de la pension est retranché du montant reçu par le programme, privant ainsi des milliers d'enfants d'argent qui leur est destiné. À noter que le gouvernement avait voté en 2012 une motion à l'unanimité pour mettre fin à cette injustice, sans jamais y donner suite.

Le Programme objectif emploi, qui s'adresse aux nouveaux demandeurs à l'aide sociale et qui est axé sur l'intégration au marché du travail, est entré en vigueur le 1er avril 2018. De plus, le gouvernement a déposé, le 14 mars dernier, son projet de loi qui vise l'instauration d'un revenu de base. À suivre!

2. Logements sociaux et itinérance

- De 2019 à 2023, investissement de 273,7 millions $ pour des logements sociaux et abordables :
  - 230,7 millions $ pour la construction de 3000 unités de logements sociaux, communautaires et abordables dans le cadre du programme AccèsLogis. De ce nombre, 300 seront réservés aux personnes itinérantes ou à risque de le devenir ainsi qu'à celles souffrant de troubles mentaux. En 2019-2020, 3,3 millions $ sont prévus (rien en 2018-2019).
  - 43 millions $ serviront à accorder un Supplément au loyer à une partie de ces nouvelles unités (5 millions $ à partir de 2022-2023 et 38 millions $ les années suivantes).
- De 2017 à 2023, 39 millions $ pour l'aide au logement au Nunavik, dont l'acquisition et la construction d'unités de logements privés et la construction d'entrepôts (9,7 millions $ en 2018-2019).
- De 2018 à une année indéterminée, 5,2 millions $ pour l'attribution de 225 nouvelles unités du programme Supplément au loyer privé (400 000 $ en 2018-2019), dont 150 réservées aux personnes en situation d'itinérance. Ce programme permet aux personnes l'accès à un loyer en payant l'équivalent de 25 % de leur revenu.

Pour le Réseau solidarité itinérance du Québec (RSIQ), l'annonce des nouvelles unités de logements sociaux « viendra soutenir les groupes dans leurs actions ». Ces annonces sont toutefois jugées insuffisantes, car les besoins sont en constante augmentation « alors que 58 000 ménages québécois consacrent toujours plus de 100 % de leur revenu à se loger ». De plus, le RSIQ doute que les investissements en itinérance permettent l'atteinte du Plan d'action interministériel en itinérance : « [Le Plan] reconnaît l'importance des interventions spécifiques. Elle engage également le gouvernement du Québec à s'attaquer directement aux causes structurelles de la pauvreté. Le budget actuel manque pourtant cruellement d'audace en cette matière ».

Même s'il souligne la création des 3000 logements sociaux, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) se dit déçu du budget : « Le ministre aurait dû profiter des surplus de 850 millions $ et des fonds annoncés par Ottawa dans sa Stratégie sur le logement pour augmenter significativement ses objectifs de développement du logement social, plutôt que de les maintenir au niveau actuel ». Le FRAPRU reproche au gouvernement de ne pas avoir un véritable plan structurant à long terme. Par exemple, les problèmes de logements du Nunavik sont beaucoup plus criants.

«Les sommes prévues pour la création de ces 3000 nouveaux logements (...) sont insuffisantes pour viabiliser la réalisation des logements annoncés » - FRAPRU

Pour l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ), la révision d'AccèsLogis tarde et les montants attribués sont insuffisants pour la réalisation des logements annoncés : « Nous espérons que la révision du programme AccèsLogis Québec, attendue depuis 2015, aura une issue positive très rapidement et qu'un financement adéquat suivra ». Effectivement, « les sommes prévues pour la création de ces 3000 nouveaux logements demeurent à un niveau similaire aux années passées et sont insuffisantes pour viabiliser la réalisation des logements annoncés ».

3. Financement des organismes communautaires autonomes

- *En 2018-2019, augmentation de 22,5 millions $ du financement à la mission.*
- *« Ces budgets additionnels permettront aux organismes d'assumer les coûts de croissance de leur masse salariale notamment ceux liés aux hausses prévues du salaire minimum ».*

L'annonce de 22,5 millions $ est bien peu considérant le manque à gagner des 4000 groupes, qui est de 475 millions $. Le mouvement communautaire autonome souffre d'un grave sous-financement depuis plusieurs années, et ce ne sont pas ces annonces qui régleront la situation. Soulignons que la majorité de ces investissements avaient été annoncés l'an dernier. La campagne Engagez-vous pour le communautaire est déçue et en colère devant le peu d'engagements du gouvernement libéral en matière d'action communautaire et de justice sociale. Comme le fait remarquer le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) : « Si le ministre Leitao admet volontiers que le financement des organismes communautaires doit être prioritaire, son budget donne un tout autre son de cloche ». Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ) demande au gouvernement d'avoir une vision à long terme, qui reconnaîtrait et financerait adéquatement les organismes communautaires autonomes. « Ces dernières années, le gouvernement est plutôt en réaction à différentes situations de crise (fugues, exploitation sexuelle, épuisement dans les services de santé et services sociaux, etc.) ».

***Engagez-vous pour le communautaire* est déçue et en colère devant le peu d'engagements du gouvernement libéral en matière d'action communautaire et de justice sociale**

3.1 Organismes en santé et services sociaux

- *En 2018-2019, augmentation de 17 millions $ du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).*
- Montant de l'indexation du PSOC à venir.

Considérant que la revendication financière des organismes en santé et services sociaux est de 355 millions $, cette annonce est largement insuffisante pour répondre aux besoins. Mentionnons toutefois que l'an dernier, ce sont 10 millions $ qui étaient projetés pour 2018-2019. Il s'agit donc d'une augmentation inattendue de 7 millions $. La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) rapporte qu'au lendemain du dépôt du budget, dans le cadre de la *Commission plénière sur l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2018-2019,* le ministre de la Santé et des Services sociaux a donné quelques indications, en affirmant que le 17 millions $ avait 2 fonctions :

- 10 millions $ pour le rehaussement des organismes,
- 7 millions $ pour les salaires.

Pour la TRPOCB, « il s'agirait d'un inquiétant précédent si les groupes devaient dépenser une partie de leurs subventions à des postes budgétaires choisis par le MSSS ». Pour l'instant, nous ignorons s'il s'agit de financement à la mission ou s'il sera attribué à des problématiques particulières. Nous ignorons également la part prévue pour l'indexation annuelle. La Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) rappelle les principes qui doivent être respectés concernant ce financement : 1) qu'il soit donné pour le financement à la mission et qu'il ne concerne pas uniquement de rares secteurs d'activités qui font l'actualité, 2) l'importance de répartir ces montants de façon équitable entre les organismes et les régions, 3) respecter l'autonomie régionale dans la répartition de ces montants, c'est-à-dire que chaque Table et Regroupement régional soit interpellé lors du processus d'attribution.

3.2 Organismes famille

- *En 2018-2019, gel du financement à la mission (Programme de soutien à l'action communautaire auprès des familles).*
- *Aucune indexation du Programme de soutien à l'action communautaire auprès des familles.*

« Il s'agirait d'un inquiétant précédent si les groupes devaient dépenser une partie de leurs subventions à des postes budgétaires choisis par le MSSS » - TRPOCB

Pour la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, « Le gouvernement Couillard vient encore une fois de rater une belle occasion d'améliorer la situation financière des organismes communautaires qui accompagnent les familles monoparentales et recomposées ». La Fédération souligne que les organismes Famille sont à bout de souffle et doivent répondre à des demandes de plus en plus complexes de la part des familles qui les fréquentent. Le gouvernement annonce 23 millions $ pour 2019 à 2023 à la Fondation Gilles Julien. Rappelons-nous qu'il avait déjà annoncé, dans son budget de 2015, des investissements de 22 millions $ pour 2015 à 2020. Ce sont donc 45 millions $ sur 8 ans qui sont prévus pour cette Fondation. Le Regroupement des organismes communautaires Famille de la région de la Capitale-Nationale s'était montré très critique envers cette Fondation.

3.3 Corporations de développement communautaire (CDC)

- *En 2018-2019, augmentation de 800 000 $ du financement à la mission des CDC, dans le cadre du*
- *Programme de soutien financier des corporations de développement communautaire (CDC) (total d'un million $ d'ici 2023).*
- Pas de confirmation pour l'indexation.

Il s'agit d'une somme annoncée en décembre dernier. À noter que les CDC ont eu un gel de leur financement pendant plusieurs années. Pour la Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC) cet investissement ne permettra d'effectuer qu'un rattrapage. La TNCDC estime que « le budget ne propose pas de solutions concrètes et structurantes qui permettraient d'améliorer de façon perceptible le développement du réseau des CDC ».

3.4 Organismes en défense collective des droits

- *En 2018-2019, 2,2 millions $ pour le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (total de 12,6 millions $ d'ici 2023).*
- Aucune indexation du Fonds.

Il s'agit d'une somme annoncée en décembre dernier. Le Fonds finance en majorité les 300 organismes en défense collective des droits. À noter que la revendication financière pour ces organismes est de 40 millions $, ainsi que l'indexation de leur subvention. Lors de l'annonce en décembre, le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) avait salué cette annonce d'investissements, tout en reconnaissant que ces sommes ne représentaient qu'environ 30 % des besoins réels de ces organismes. De plus, la majorité des sommes annoncées sont prévues après les élections. Le gouvernement avait également précisé qu'à partir de 2019-2020, l'augmentation de cette enveloppe devrait soutenir les organismes qui offrent des services individuels à la population. Selon le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD), il y a là un danger de détourner la mission des groupes, qui font de la défense collective et non individuelle des droits.

7 février 2018 - Dépôt d'une pétition de plus de 30 000 noms en soutien aux revendications de la campagne Engagez-vous pour le communautaire

3.5 Organismes en immigration

- *En 2018-2019, gel du financement à la mission (Programme Soutien à la mission).*
- Aucune indexation du financement à la mission.
- *Rehaussement de 4 millions $ du Programme Réussir l'intégration (entente de services).*

La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)[1] attend l'étude des crédits pour comprendre la façon dont sera alloué l'investissement de 30 millions $ supplémentaires pour l'ensemble du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

[1] Entretien avec le ROC 03.

3.6 Organismes en éducation

- *En 2018-2019, gel du financement à la mission (Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE)).*
- Aucune indexation du PACTE.

Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) se désole de ces annonces.

3.7 Organismes en environnement

- *En 2018-2019, absence d'investissement.*

Rappelons-nous qu'en 2017, le gouvernement avait aboli le programme de financement à la mission des groupes écologistes. Le Budget 2018-2019 ne prévoit aucun réinvestissement. Étant donné l'augmentation importante du budget du ministère de l'Environnement, le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)[2]2 entreprendra des démarches pour que la ministre s'engage à remettre en place le financement à la mission. D'autant plus que la ministre sait que son gouvernement n'atteindra pas ses objectifs en matière de réduction des gaz à effet de serre, et qu'il est avéré que les groupes écologistes communautaires sont des vecteurs de changement social. Seulement deux groupes et un regroupement en environnement ont un financement à la mission, en défense collective des droits.

3.8 Organismes en loisir, médias communautaires, habitation, solidarité internationale

- Absence d'investissement.

3.9 Organismes en santé et bien-être des hommes

- *En 2018-2019, 4,29 millions $ pour les organismes communautaires œuvrant en santé et bien-être des hommes (total de 25,18 millions $ de 2017 à 2022).*
- *Ce financement deviendra récurrent à partir de 2019-2020.*

En 2017, le gouvernement dévoilait le premier Plan d'action pour la santé et le bien-être des hommes 2017- 2022, lequel était accompagné d'un financement de 31 millions sur cinq ans. Les regroupements québécois en santé et bien-être des hommes avaient salué ce Plan ainsi que le financement qui y était attaché. Les investissements supplémentaires permettront de mieux soutenir, entre autres, les maisons d'hébergement pour pères en difficulté avec enfants, les organismes généralistes pour hommes et les organismes venant en aide aux hommes aux prises avec des comportements violents en contexte conjugal. Malgré cela, les besoins demeurent criants dans ce

2 Entretien avec le ROC 03.

secteur. À cœur d'homme - Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence, affirme que ses organismes membres font face à un sous-financement chronique, qui les oblige à faire différentes coupures.

4. Santé et services sociaux

- *En 2018-2019, une croissance des dépenses de 4,6 %, puis un retour à 4 % pour les années suivantes. Ces dépenses assureront principalement le financement des établissements de santé et la rémunération des médecins.*
- *Le rehaussement des sommes allouées aux établissements de santé servira notamment à mettre en place diverses mesures pour soutenir le travail des infirmières au Québec.*
- *En 2018-2019, 13 millions $ en prévention de la santé (comparativement à 15 millions $ en 2017-2018). Cela inclut les montants prévus dans la Politique de prévention en santé pour favoriser de saines habitudes de vie et la prévention des agressions sexuelles chez les enfants.*

Selon l'Institut de recherche socio-économique (IRIS), les prétentions du gouvernement de réinvestissement en santé sont des manipulations comptables qui brouillent la réalité : « En santé, le gouvernement offre un calcul douteux pour suggérer qu'il a tenu sa promesse de maintenir une hausse des dépenses à 4 %. Pour ce faire, il fait la moyenne des dépenses des trois derniers budgets. Si on prenait toutefois la hausse moyenne des dépenses en santé depuis l'arrivée au pouvoir des Libéraux, on se retrouve plutôt à 3,2 %, incluant une année sous les 2 % ». Un stratagème similaire est utilisé pour la rémunération des médecins. On affirme que celle-ci a baissé sous la barre des 20 % pour la première fois depuis 10 ans, alors qu'elle était de 14,9 % en 2006-2007 « avant de connaître sa poussée fulgurante à la suite des célèbres ententes Couillard-Barrette ».

Le tableau suivant représente la croissance des dépenses en santé et services sociaux depuis 2012 et projetée jusqu'en 2021.

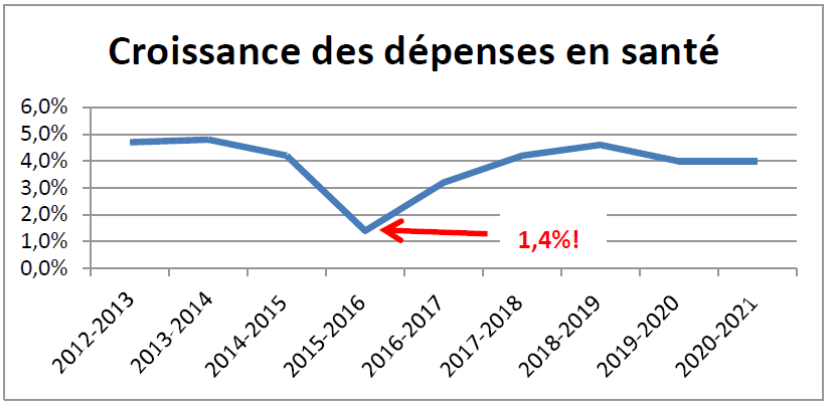

« Les prétentions de réinvestissement en santé sont des manipulations comptables qui brouillent la réalité » - IRIS

Pour l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), les réinvestissements annoncés ne sont pas suffisants pour couvrir les compressions des dernières années qui ont été « effectuées sur le dos des patients et du personnel ». L'APTS critique également le saupoudrage de milliards dans toutes les directions, selon une perspective électoraliste. L'impact sur les femmes est également souligné : « Nous aurions d'ailleurs aimé voir des mesures chiffrées pour faire face à la détresse du personnel du réseau de la santé et des services sociaux et notamment des femmes, qui composent la majeure partie des effectifs en santé ».

La Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) regrette que l'engagement de soutenir les infirmières et infirmiers ne soit pas plus concrètement chiffré dans le Budget. Il n'est pas question explicitement de nouvelles embauches, ce qui est souhaité pour réduire la pression sur le personnel infirmier. Selon la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), les 4,6 % de croissance des dépenses ne font que tout juste financer les coûts de système. Les besoins du personnel infirmier sont donc ignorés : « Le budget mentionne uniquement que diverses mesures seront mises en place pour répondre à la problématique d'organisation du travail. Il semble qu'il faudra attendre d'autres annonces préélectorales pour en connaître la teneur. C'est déplorable! » La Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) regrette que le ministre de la Santé et des Services sociaux rejettent du revers de la main les 15 Solutions proposées pour améliorer l'accès aux services, mais aussi les conditions de travail du personnel.

La Coalition Solidarité Santé met l'accent sur les impacts des politiques libérales sur les personnes : « des familles qui n'ont pas eu les services professionnels nécessaires à leur enfant et qui attendent depuis deux ans avec un diagnostic sans suivi, à un moment de leur vie où tout retard risque de les marquer pour longtemps, des personnes en perte d'autonomie dont la santé s'est détériorée par manque de services à domicile adéquats, des personnes handicapées qui n'ont pas les services requis ou qui se sont fait couper de moitié ce qu'elles avaient, de toutes ces personnes qui abandonnent leur emploi dans le service public avant d'y laisser leur santé physique et mentale. C'est ça qui est derrière les chiffres, et pour plusieurs, il n'y aura pas de retour en arrière ».

5. Éducation

« L'éducation doit être une priorité nationale à temps plein, pas seulement en année électorale! » - CSQ

- *En septembre 2018, 3 100 professionnelles et professionnels additionnels pour accompagner les élèves du primaire et secondaire : 2 600 en services directs aux élèves et 500 professionnelles et professionnels tels que des orthophonistes et des orthopédagogues (total de 7 700 embauches entre 2017 à 2022).*
- *Dès septembre 2018, 1 000 ressources additionnelles pour les collèges et universités pour assurer la formation et le soutien des étudiantes et étudiants (total de 2 500 embauches entre 2017 à 2022).*
- *En 2018-2019, 32 millions $ supplémentaires du financement général des cégeps (107 millions $ de 2017 à 2023) et 121 millions $ pour les universités (total de 295 millions $ entre 2017 à 2023).*
- *À compter de 2018-2019, 15 millions $ par année pour compenser les étudiantes et étudiants en enseignement pour leur stage final.*

- *Pour les 10 prochaines années, des investissements de 16,2 milliards $ pour maintenir en bon état les infrastructures scolaires actuelles, l'ajout de classes et le remplacement du mobilier et des équipements vétustes.*

Le gouvernement affirme vouloir faire de l'éducation une priorité. Pour la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), « l'éducation doit être une priorité nationale à temps plein, pas seulement en année électorale ». Elle ajoute que ce budget « est loin de nous faire oublier tout le dommage causé en début de mandat ». La CSQ constate que les budgets prévus pour les prochaines années reviennent à des niveaux tout juste suffisants pour couvrir les coûts de système. Parmi les bonnes nouvelles : les sommes allouées pour le dernier stage des futures enseignantes et enseignants. De son côté, la Fédération des cégeps qualifie ce budget de « rendez-vous manqué », les cégeps étant les grands oubliés. L'investissement de 32 millions $ est insuffisant, considérant que les cégeps ont subi des compressions de 155 millions $ depuis 2011. Celle-ci réclame des sommes supplémentaires, entre autres pour répondre aux besoins de sa population étudiante de plus en plus variée.

Pour la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), le gouvernement continue d'avancer vers l'arrière. « Entre 2010 et 2016, c'est 1,5 milliard $ de compressions qu'a subies l'école publique. Or, au rythme où le gouvernement rembourse cette dette, ce ne sera qu'en 2021-2022 que le budget du réseau des écoles publiques québécoises équivaudra à celui de 2010, soit 11 ans après le début des compressions imposées au réseau. C'est donc une cohorte entière d'élèves qui a été sacrifiée sur l'autel de l'austérité ». Enfin, la FAE souligne que le gouvernement persiste à financer les écoles privées avec les fonds publics. La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) salue la hausse des investissements, ce qui permettra aux commissions scolaires de financer la croissance de leurs coûts de système, en plus de financer de nouvelles mesures. Elles demandent toutefois à disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour attribuer le financement selon les besoins locaux. Parmi les autres bonnes nouvelles, la FCSQ mentionne les sommes supplémentaires pour la rénovation et la construction de nouvelles écoles et le soutien accordé aux étudiantes et étudiants en enseignement.

Selon la Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL), « Peu importe qui formera le gouvernement en octobre prochain, le réinvestissement significatif [dans les universités] prendra plusieurs années. Le rythme est donné, il faudra maintenir la cadence ». Bien qu'elle salue la rémunération des stages en enseignement, la Campagne de revendications et d'actions interuniversitaires pour les étudiantes et les étudiants d'éducation en stage (CRAIES) souligne qu'on n'en connaît pas encore les modalités. Soulignons que Québec est la première province canadienne à offrir une rétribution financière aux stagiaires en enseignement.

6. Proches aidantes et aidants et personnes aînées

- *En 2018-2019, 19 millions $ pour les proches aidantes et aidants et les personnes aînées (total de 103 millions $ d'ici 2023).*
- *Élargissement du crédit d'impôt aux proches aidantes et aidants qui n'habitent pas avec la personne aidée (10 millions $ en 2018-2019, pour un total de 50 millions $ d'ici 2023). Ces personnes auront droit à un montant de 553 $ à compter du 1er janvier 2018.*
- *Diminution du nombre d'heures bénévoles pour bénéficier du crédit d'impôt, passant de 400 à 200 heures. Cela représente un investissement de 700 000 $ par année.*
- *Dès 2018, élargissement du crédit d'impôt pour l'achat ou la location de biens visant à prolonger l'autonomie des aînés (par ex. prothèses auditives, systèmes d'avertissement pour les personnes malentendantes, fauteuils roulants).*
- *En 2018-2019, investissement de 2 millions $ pour aider les grands-parents hébergeant leurs petits-enfants qui sont aux études (total de 10 millions $ d'ici 2023).*

Le Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ) est déçu du Budget : « Ce ne sont pas juste quelques crédits d'impôt qui vont alléger le fardeau des aidants ». Pour le RANQ, c'est une politique nationale de soutien aux proches aidantes et aidants qu'il faut, et non des mesures à la pièce. Bien que l'élargissement du crédit d'impôt pour les proches n'habitant pas avec la personne aidée soit une bonne nouvelle, les mesures actuelles continuent de créer des inégalités. Selon la Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer, « il faut arrêter d'appauvrir les proches aidants [...] qui font sauver des millions de dollars à l'État ». La Fédération applaudit toutefois la volonté de maintenir les personnes aînées à leur domicile et les mesures entourant la cohabitation intergénérationnelle.

Du côté de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) : « Malgré une bonification du crédit d'impôt pour les proches aidants, celle-ci n'est pas à la hauteur de l'investissement humain que ces personnes consentent, souvent au détriment de leur propre qualité de vie ». Le Réseau FADOQ affirme que « le gouvernement a manqué la cible en ne proposant pas une aide très concrète aux aînés les plus vulnérables. Ils en avaient pourtant grandement besoin après des années d'austérité ». En janvier dernier, le Réseau FADOQ avait rencontré le ministre des Finances pour lui remettre une liste de sept recommandations en vue de la préparation du budget. Plusieurs n'ont pas été retenues, certaines l'ont été partiellement, et une seule a été comblée.

7. Personnes en situation de handicap

- *En 2018-2019, investissement de 5 millions $ pour favoriser l'intégration et le maintien des personnes handicapées au marché du travail (total de 29 millions $ d'ici 2023).*
- *En 2018-2019, 15 millions $ pour l'offre de services socio-professionnels et de nouvelles ressources professionnelles en déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP) (total de 45 millions $ d'ici 2021).*

L'organisme Ex aequo a exprimé sa profonde déception face au budget. « Les augmentations annoncées sont loin de refléter les besoins et sont nettement insuffisantes pour assurer la qualité et la pérennité des services publics aux personnes en situation de handicap. Nous rappelons au gouvernement que ce sont 616 740 personnes vivant

avec des incapacités qu'il a laissé pour compte encore cette année ». Selon le Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH)[3], parmi les différentes mesures prévues, une seule concerne l'intégration des personnes handicapées au marché du travail. Cette mesure ne prévoit que des crédits additionnels de 5 millions $ en 2018-2019 que devront se partager les programmes Subvention aux entreprises adaptées et Contrat d'intégration au travail. Considérant le rehaussement du salaire minimum, ces crédits additionnels n'entraîneront vraisemblablement pas un accroissement du nombre de participantes et participants, contrairement à ce qui est spécifié dans le budget.

8. Frais de garde

- Dès 2018, élargissement du crédit d'impôt pour les services de garde non subventionnés :
  - *Enfant de moins de 7 ans : hausse du plafond des frais de garde admissibles, passant de 9 000 $ à 9 500 $. Gain variant de 130 $ à 375 $, selon le revenu familial.*
  - *Enfant handicapé : hausse du plafond des frais de garde admissibles, passant de 11 000 $ à 13 000 $. Gain variant de 520 $ à 1 500 $.*
- Indexation des plafonds de frais de garde admissibles dès 2019 pour : enfant de moins de 7 ans, enfant handicapé, enfant de moins de 16 ans ou qui ont une infirmité.

Après avoir permis la création de près de 20 000 places en garderies non subventionnées depuis le début de leur mandat, l'Association québécoise des CPE (AQCPE) constate que les libéraux continuent de favoriser ce modèle. Pourtant, ces milieux offrent les pires niveaux de qualité, selon l'étude Grandir en qualité, de l'Institut de la statistique du Québec. Autre son de cloche du côté de l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ)[4]4, qui applaudit les investissements annoncés. Toutefois, « la hausse du plafond des frais admissibles de 9000 $ à 9500 $ est très mimine. Le gouvernement fragilise le réseau de service de garde en mettant plus de pression sur les parents, ce sont eux qui doivent gérer les hausses de tarifs et doivent aussi remplir des formulaires pour les remboursements ».

9. Jeunesse

- En 2018-2019, 800 000 $ pour la création du Fonds pour la Jeunesse faisant la promotion des saines habitudes de vie (total de 2,5 millions $ d'ici 2021). Le Fonds sera géré par la Fondation Jasmin Roy.
- En 2018-2019, 11 millions $ en prévention de la fugue (total de 33 millions $ d'ici 2021).
- En 2018-2019, 1 million $ au Programme de financement de projets jeunesse locaux pour venir en aide au développement de stratégies d'action jeunesse établies localement (total de 5 millions $ d'ici 2023). Projets dans les domaines culturel, artistique, développement personnel et social ou pour faciliter l'intégration des jeunes immigrantes et immigrants.
- En 2018-2019, 1,3 million $ au Secrétariat à la Jeunesse pour la création d'un programme pour soutenir des initiatives permettant l'émergence de projets d'échange et d'entraide entre les jeunes et les personnes âgées (total de 2,9 millions $ d'ici 2023).

[3] Entretien avec le ROC 03.

[4] Entretien avec le ROC 03.

- La hausse du salaire minimum aura pour effet d'améliorer la qualité de vie des jeunes travailleurs et travailleuses (62% des personnes travaillant au salaire minimum sont âgées de 15 à 24 ans).

« Les profils des jeunes en difficulté et sans-abri se sont considérablement alourdis » - RACQ

Le Regroupement des auberges du cœur du Québec (RACQ) affirme que ses membres « sont à même d'observer que les profils des jeunes en difficulté et sans-abri se sont considérablement alourdis. Les situations des jeunes se complexifient, de nouvelles problématiques émergent et les demandes d'hébergement et de soutien sont plus pressantes et plus difficiles à répondre. Dans ce contexte, le RACQ dénonce le manque de ressources : « Les jeunes qui choisissent de venir chez nous le font parce que leur situation exige un soutien important et adapté à leurs besoins. Cela dit, pour assumer cette responsabilité, nous n'avons pas de marge de manœuvre ».

Point de vue différent de la part du Réseau des Carrefours jeunesse emploi (RCJEQ), qui se réjouit des investissements annoncés par le gouvernement ciblant la jeunesse : « Nous voyons donc dans ce budget de nombreuses possibilités où les CJE pourront être acteurs d'innovations sociales dans leur milieu afin de continuer d'accompagner tous les jeunes du Québec dans la réalisation de leur plein potentiel ».

10. Femmes : Violences conjugales et sexuelles

- *De 2017 à 2023, investissement de 69,7 millions $ pour lutter contre la violence conjugale (rien en 2018-2019), notamment pour consolider et accroître la capacité d'accueil des maisons d'hébergement pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale, ainsi qu'améliorer le traitement judiciaire des dossiers en matière de violence conjugale.*
- *En 2018-2019, 3,1 millions $ pour développer une approche adaptée aux Premières Nations et Inuits dans les interventions menées contre les violences conjugale et familiale (total de 14,4 millions $ d'ici 2023).*
- *En 2018-2019, investissement de 2 millions $ pour la consolidation des actions de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 et de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 (total de 10 millions $ d'ici 2023).*

« Cet équilibre budgétaire s'est fait sur le dos des femmes » - FHMF

Pour la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FHMF), bien que les sommes annoncées semblent importantes, elles sont insuffisantes pour répondre aux besoins des femmes violentées et des organismes qui les soutiennent. Concernant la violence conjugale, le gouvernement annonçait en mars 2017 des investissements de 6,4 millions $ (pour 2017-2018), mais ceux-ci ne sont pas récurrents et ne concernent pas toutes les maisons d'hébergement. De plus, aucune somme n'est prévue pour 2018-2019. Concernant les violences à caractère sexuel, le gouvernement dévoilait en décembre dernier 25 millions $ (pour 2017-2018), qui n'est également pas récurrent. Aucune somme supplémentaire n'est prévue d'ici 2023 alors que les besoins continuent d'augmenter. La FHFM dit attendre avec impatience la sortie du plan d'action en violence conjugale et de voir comment la répartition des fonds se fera.

Selon le Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec[5] : « Le gouvernement provincial aurait pu faire l'exercice d'appliquer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) sur son budget, comme l'a fait le

[5] Entretien avec le ROC 03.

gouvernement fédéral. Appliquer l'ADS permet de définir les besoins des femmes et des hommes et d'y accoler les sommes nécessaires. Ainsi, nous aurions pu confirmer les propos du premier ministre qui affirme que le Québec est une société où l'égalité est une valeur fondamentale. Malgré ce qui peut apparaître comme des réinvestissements en santé et en éducation, on ne peut passer sous silence les mesures austères qu'ont dû subir les travailleuses de ces milieux majoritairement féminins. Cet équilibre budgétaire s'est fait sur le dos des femmes. De plus, une augmentation de 10 millions de dollars est prévue pour la Stratégie en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Nous ne savons toutefois pas comment cette somme sera ventilée parmi les six orientations de cette stratégie ».

11. Santé mentale

- *En 2018-2019, 35 millions $ consacrés à des services en santé mentale pour clientèle vulnérable (total de 105 millions $ d'ici 2021).*
- De 2018 à 2021, 15 millions $ par année destinés à l'accès à des services de psychologues pour les jeunes.

Le COSME (Réseau communautaire en santé mentale) critique vivement le peu d'investissement consacré à la santé mentale, et s'attend à des répercussions sur l'atteinte des objectifs du Plan d'action en santé mentale 2015-2020. De plus, le COSME s'interroge à savoir « où sont les 112 millions $ » en provenance de transfert fédéraux réservés à ce secteur d'activité. Le Réseau rappelle qu'une part des transferts fédéraux en santé négociés l'an dernier entre Québec et le gouvernement fédéral était destinée aux services de santé mentale. Bien que ces transferts soient effectivement abordés dans le budget, rien n'est précisé à ce sujet.

12. Dépendance

- *En 2018-2019, investissement de 35 millions $ en prévention des dépendances (total de 105 millions d'ici 2021).*
- *En 2018-2019, 25 millions $ pour un Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis, qui financera la recherche, la prévention et les soins curatifs dans ce domaine (total de 50 millions $ d'ici 2020).*
- *En 2018-2019, 500 000 $ pour le financement et la coordination d'une étude préalable à la construction d'un nouveau Centre régional spécialisé dans le traitement des dépendances et de 12 unités de logement pour les employées spécialisées et employés spécialisés (1,5 million $ d'ici 2023) :*
    - *Jusqu'à 8,5 millions $ dédiés à la construction.*

L'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID) voit d'un bon œil les montants annoncés pour la recherche, la prévention et les soins curatifs concernant le cannabis, mais souligne que ces investissements sont nettement insuffisants.

Conclusion

Le Budget 2018-2019 du gouvernement du Québec répète une formule bien connue en période pré-électorale. Le gouvernement libéral sert une comptabilité créative qui brouille les cartes et qui donne l'impression que des investissements massifs tombent du ciel. La réalité est tout autre. S'il est vrai que la croissance des dépenses des programmes est plus élevée cette année, nous devons toutefois considérer le portrait large qui inclue les dernières années d'austérité. Celles-ci ont amené le gouvernement à drastiquement limiter ses dépenses au- deçà du minimum nécessaire pour le maintien des services publics et des programmes sociaux existants. De plus, les montants annoncés de façon spectaculaire ont, pour la plupart, déjà été présentés dans la dernière année.

Lorsqu'on fait la somme, ce « réinvestissement » ne vient pas pallier au saccage des dernières années. Les investissements sont nombreux, mais souvent insuffisants et non structurants. Par exemple, le mouvement communautaire autonome a besoin de 475 millions $ supplémentaire pour les 4000 organismes, mais seulement 22,5 millions $ sont prévus pour 2018-2019. Cela représente **moins de 5% des demandes!** Le portrait est similaire en santé, en éducation, pour les logements sociaux, pour l'aide sociale, etc.

La mascarade cache mal la stratégie électorale qui vise à redorer l'image publique du Parti.

Nous pouvons déjà nous inquiéter de la suite des choses. Le gouvernement se privera de milliards de revenus récurrents avec les baisses d'impôts aux particuliers, l'abolition complète de la taxe santé, la révision de la taxe scolaire et la réduction du fardeau fiscal des petites et moyennes entreprises de 8 % à 4 %. Depuis le début des compressions, des alternatives fiscales totalisant 10 milliards en revenus potentiels sont proposées comme la taxe sur le capital des institutions financières, l'augmentation du nombre de paliers d'imposition, la lutte à l'évasion fiscale (au Canada, ce sont 300 milliards $ qui sont placés dans les paradis fiscaux) et à la corruption. S'ajoute à cela une imposition plus équilibrée entre les particuliers et les entreprises, ces dernières recevant crédits d'impôt et subventions de manière disproportionnée (et on ne parle même pas de Bombardier et des minières!).

Le gouvernement réinvestit, mais la plupart des mesures sont insuffisantes ou visent le court terme. De l'autre côté, les revenus du gouvernement diminuent par différentes mesures. Le manque à gagner poussera le gouvernement à couper dans ses dépenses dans les années suivantes pour revenir à l'équilibre budgétaire. Ça sent le retour à l'austérité à des kilomètres à la ronde et la poursuite du plan néolibéral de privatisation et de tarification des services publics. Pourtant, on ne cible jamais les plus riches. La mascarade cache mal la stratégie électorale qui vise à redorer l'image publique du Parti libéral du Québec avant le bien-être des Québécoises et des Québécois.

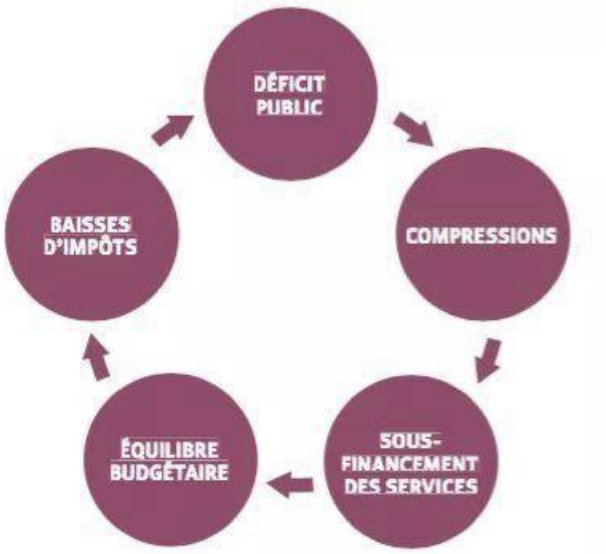

Source : IRIS

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le ROC 03 au 418-525-7111 ou à info@roc03.com

Facebook | Twitter | YouTube | Site Internet | Courriel